Image not found or type unknown

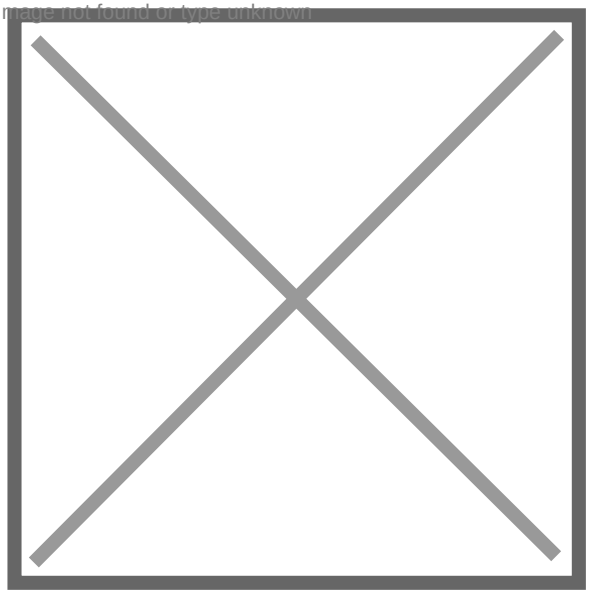

Changement pile de montre gps cardio

Par **stef17**, le **12/01/2012** à **12:58**

Bonjour,
Je vous explique mon problème.Je pratique le sport à un certain niveau (triathlon) et j'ai eu comme l'an dernier une montre de marque Polar.Un cardio fréquence mètre,GPS,Cadence...etc...Bref,un beau Cadeau d'une valeur de 400 euros..Ma pile de montre étant finie,je suis allé la faire changer chez un libraire que l'on m'avez conseillé. Apparemment,pas de soucis pour le changement de la pile au lithium.Je règle cette intervention...(qui était un mardi)..Dimanche,nous partons avec ma famille à la piscine,et la stupeur ,en voulant regarder l'heure,ma montre ne fonctionnait plus,elle était remplie d'eau.... Fou de rage,je suis allé m'expliquer avec le gérant de la librairie le lundi.Tout de suite,il a réprimandé sa salarié en lui disant qu'il ne fallait plus qu'elle prenne ce genre de montre.Il me dit aussitot,qu'il allait la faire nettoyer chez un bijoutier.Je passe un mois plus tard,car il ne m'avait meme pas rappeler pour me prévenir que la montre était nettoyée..Et là;il me dit que c'est moi qui suis responsable d'avoir emmener ma montre chez lui..Car il s'est renseigné aupres de la marque Polar.J'aurais du la faire changer chez eux.donc je ne sais plus koi faire.Est il responsable d'avoir ouvert ma montre (enlever les quatres vis et mal refermer) meme si je suis allé le faire chez lui..Pouvez vous m'aider pour savoir si je peux l'attaquer en justice car il ne veut en aucun cas me rembourser ma montre ni faire marcher son assurance...merci d'avance.

Par **alterego**, le **12/01/2012** à **16:00**

Bonjour

En justice ?

Si vous, vous ne saviez pas qu'il fallait le retourner à son fabriquant pourquoi voudriez-vous que le petit marchand de presse du coin, qui n'est pas spécialement équipé pour, le sache ?

Les horlogers et autres marchands de "montres cardio machin et GPS" auraient été plus à même de procéder à ce changement ou de vous conseiller de vous rapprocher de Polar que ce commerçant qui occasionnellement vend des piles et plus rarement les pose.

Certes, vous ignoriez devoir vous adresser à la marque, mais l'objet vous a été offert avec une notice. En aviez-vous pris connaissance, là est la question ? Sur divers sites de ventes, dont celui de la marque, il est noté que la pile peut être changée par l'utilisateur.

Cordialement

Par **stef17**, le **12/01/2012** à **18:21**

Merci pour cette réponse un peu déplacée..car si je l'avais su avant je ne serai jamais aller chez un marchand de tapis.Surtout que je ne suis pas le seul dans cette situation.Ce n'est pas ce genre de réponse qui va m'aider.Je sais que j'ai eu ma part de responsabilité dans cette affaire mais lui aussi je pense...

Par **Marion2**, le **12/01/2012** à **18:27**

Bonsoir,

[citation]*l'objet vous a été offert avec une notice. En aviez-vous pris connaissance, là est la question ? Sur divers sites de ventes, dont celui de la marque, il est noté que la pile peut être changée par l'utilisateur.*

[/citation]

alterego vous a posé cette question pour connaître la suite à donner à votre problème.

Par **alterego**, le **12/01/2012** à **18:46**

Bonjour,

Soulever que l'objet pouvait être accompagné d'une notice ne fait pas d'une réponse qui ne vous satisfait pas une réponse déplacée.

Si je vous comprends, admettez que je puisse aussi comprendre "le marchand de tapis", pardon le marchand de journaux et accessoirement de piles, et ne pas être choqué du refus

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

qu'il vous a opposé.

Vous avez l'un et l'autre des assurances, faites chacun une déclaration de sinistre avant d'envisager une action en justice qui est loin d'être gagnée.

Loin d'être gagnée [s]ne veut pas dire perdue[/s]

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre conseil habituel ou celle de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés